

Une personne âgée isolée est une personne en souffrance et, pour les Petits Frères des Pauvres, cette situation est inacceptable. Chacun de nos aînés devrait pouvoir vivre pleinement sa vie jusqu'au bout en maintenant le lien social indispensable à son bien-être et à sa sérénité.



NON À L'ISOLEMENT DE NOS AÎNÉS

NOS 3 MISSIONS SOCIALES



ACCOMPAGNER

une mission tournée vers les personnes aidées.



AGIR COLLECTIVEMENT

une mission tournée vers les acteurs, les citoyens, les partenaires.



TÉMOIGNER ET ALERTE

une mission tournée vers l'opinion publique.

En France :

900 000*
personnes âgées souffrent d'isolement dont

300 000*
personnes en état de « mort sociale » privées de liens et des plaisirs simples et essentiels de la vie



Depuis plus de **70 ans**, les Petits Frères des Pauvres sont aux côtés des personnes âgées souffrant d'isolement et de solitude, prioritairement les plus démunies.

* Etude CSA / Petits Frères des Pauvres 2017

Notre rythme de développement est soutenu et continuera de l'être jusqu'en 2020, terme de la mise en œuvre des plans d'actions régionaux. Notre développement se pense collectivement, avec les bénévoles et avec les personnes accompagnées. Deux critères sont fixés dans le projet associatif : l'accompagnement à plusieurs qui permet de croiser les regards et d'assurer une fidélité dans le temps et la place des personnes dans leur accompagnement et dans la vie de l'Association.

Nous remercions, au nom des personnes que nous accompagnons, la fidélité et la générosité des donateurs qui nous engagent à utiliser avec la plus grande attention les fonds qui nous sont confiés dans un contexte de collecte défavorable (suppression de l'ISF, hausse des charges pour les retraités et craintes liées au prélèvement à la source) mais en exerçant pleinement notre responsabilité de lutte contre l'isolement sur l'ensemble du territoire.

NOS VALEURS

Fondés en 1946 par Armand Marquiset, les Petits Frères des Pauvres croient en la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la **dignité** de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la **liberté fondamentale** de chacun, la **fraternité et la fidélité**.

Martine Roth
trésorière



Un mode de financement original

Le mode de financement des Petits Frères des Pauvres repose essentiellement sur la générosité du public qui représente 71.9% du total des ressources combinées, dont 67% proviennent des legs et 32% des dons.

Les Petits Frères des Pauvres disposent d'une trentaine d'établissements (résidences sociales, maisons de vacances, ...) gérés par l'association de gestion des établissements des Petits Frères des Pauvres (PFP-AGE) et d'un EHPAD géré par le Centre de Rencontre des Générations - CRG. Certains de ces établissements agréés par les autorités de contrôle bénéficient de « prix de journée » qui couvrent environ un tiers des charges de PFP-AGE ; le reste est essentiellement financé par la générosité du public via le financement que lui verse l'Association mère qui couvre environ la moitié des charges de PFP-AGE. Le CRG est, quant à lui, couvert pour un quart par un financement de l'Association.

L'action des Petits Frères des Pauvres est relayée par une trentaine d'associations locales, anciennement regroupées au sein d'une Fédération en cours de dissolution, dont les flux financiers ne sont combinés qu'à travers la subvention versée par l'association mère.



« Quand un donateur donne **100 €** »,
il contribue à hauteur de :

- > **78 €** aux missions sociales auprès des nos aînés
- > **10 €** aux frais de fonctionnement
- > **12 €** à la recherche de fonds

1 558 756 h

de bénévolat

Le bénévolat, qui représente 1558 756 heures et qui est la ressource principale des Petits Frères des Pauvres, n'est pas valorisé. Ce bénévolat est essentiellement investi dans les missions sociales de l'Association et, pour une part moindre, dans la recherche de fonds et les fonctions administratives ou techniques.

Transparence et contrôles



Agréée par le Don en Confiance, l'Association les Petits Frères des Pauvres se soumet annuellement au contrôle de cet organisme et s'engage à respecter les principes de **transparence** définis par celui-ci.

L'Association les Petits Frères des Pauvres est une **organisation reconnue d'utilité publique**, elle agit sous le contrôle de l'État et en particulier du ministère de l'Intérieur. Faisant appel à la générosité du public sur le plan national, elle peut être **contrôlée à tout moment** par la Cour des comptes ou l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS). Ses comptes sont **certifiés** par des commissaires aux comptes (professionnels indépendants et assermentés), du cabinet **Deloitte**.

Nos **rapports** annuels et nos comptes sont adressés à toute personne en faisant la demande et sont **disponibles** sur notre site internet :

www.petitsfreresdespauvres.fr

GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2 787 membres actifs

Bénévoles et salariés engagés depuis au moins 6 mois

Elle donne quitus après avoir entendu les rapports moral et d'activité, approuve les comptes de l'Association ainsi que son budget prévisionnel. Elle approuve également les comptes combinés du périmètre incluant l'Association, PFP-AGE, le CRG et la SARL Lechevin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres

Ils sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable dans la limite de 12 années consécutives. Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les 2 ans. Le Conseil se réunit une dizaine de fois par an. Le bureau se réunit dans l'intervalle des réunions des Conseils pour les préparer et traiter les affaires courantes.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1 salarié + 1 équipe

préparent et exécutent les décisions des instances.

L'Association désigne les membres de droit dans les Conseils d'administration des autres entités, tel que prévu dans leurs statuts.



36 035

personnes aidées
dont **14 621**
régulièrement



3 867

personnes
ont bénéficié d'au
moins une journée
de vacances



16 778

personnes
ont participé à
une fête de Noël
ou de fin d'année



1 877

personnes
accompagnées
dans le logement

> **Offrir une présence
à nos aînés isolés**

- **Créer ou recréer des liens quels que soient leur situation et leur lieu de vie** : des visites à domicile, en hébergement collectif, à l'hôpital pour des personnes gravement malades ou en fin de vie, en milieu carcéral, en foyer de vieux migrants, en ville et en milieu rural.
- **Offrir une écoute au téléphone** grâce à la plateforme téléphonique Solitud'Écoute.

> **Favoriser le lien social
par des actions collectives**

Séjours de vacances, réveillons de fin d'année, sorties culturelles, fêtes, ateliers d'expression créative et artistique...

> **Aider nos aînés à faire face
à la vulnérabilité**

- **Aider à retrouver un toit : l'accompagnement vers le logement** des personnes isolées, en habitat précaire, mal logées ou sans domicile fixe, tout en garantissant un accompagnement relationnel.
- **Aider matériellement et financièrement** les plus démunis, en complément des organismes publics et partenaires.
- **Protéger les personnes fragilisées par des dispositifs de prévention / réaction** : lutte contre la maltraitance des personnes âgées, plan canicule.

> **alerter Témoigner**

Les Petits Frères des Pauvres interpellent, sensibilisent et œuvrent à changer notre regard sur la vieillesse :

- En portant la parole des plus vulnérables, en sensibilisant l'opinion, en agissant auprès des décideurs publics.
- En favorisant la mobilisation citoyenne contre l'isolement des personnes âgées, en lien avec nos partenaires institutionnels, privés, publics et associatifs.



Les Petits Frères des Pauvres, ce sont des bénévoles et des salariés qui agissent ensemble pour permettre à chacun de nos aînés souffrant d'isolement et de solitude de vieillir le plus sereinement possible, dans l'échange et le partage.



12

Fraternités
régionales



30

maisons :
établissements,
résidences, maisons
de vacances



12 295

bénévoles dans
342 équipes



620

salariés et
57 volontaires (services
civiques et mécénats
de compétences)

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE NOS COMPTES

Nous publions ci-après le compte d'emploi des ressources (CER) et le bilan résumé présentant la situation financière globale. Le CER, institué par la loi du 7 août 1991, a notamment pour but de rendre compte aux donateurs de l'emploi des différentes ressources par grandes catégories de dépenses.

Les données présentées ici sont extraites du rapport financier et du CER combiné 2018 qui agrège celui de l'Association les Petits Frères des Pauvres et de 3 associations ou structures liées qui démultiplient ou appuient son action et dont elle assure l'essentiel du financement :

- L'association de gestion des établissements des Petits Frères des Pauvres, PFP-AGE
- Le Centre de Rencontres des Générations qui a

fusionné avec PFP-AGE avec effet au 1^{er} janvier 2019

- La société Lechevin-Parmentier, en cours de dissolution.

Cette agrégation des comptes constitue en effet un élément essentiel pour assurer une meilleure transparence des activités, des moyens et des finances de l'Association et des 3 associations ou structures liées, mentionnées ci-dessus.

Compte tenu de son statut, et de l'autonomie dans sa gouvernance qu'il suppose, les comptes de la Fondation des Petits Frères des Pauvres ne sont pas combinés et font l'objet de publications séparées.

Toutes les données financières présentées dans l'Essentiel sont extraites de nos comptes annuels 2018 combinés, certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par notre assemblée générale du 22 juin 2019. Ces comptes sont disponibles sur notre site internet ou sur demande.

BILAN COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF (valeurs nettes) (en millions d'euros)			PASSIF (en millions d'euros)		
	2018	2017		2018	2017
			Fonds associatifs	39,8	34,8
Immobilisations incorporelles	1,7	1,9	Réserves	40,1	48,8
Immobilisations corporelles	42,7	40,3	Report à nouveau	-0,9	-1,2
Immobilisations financières	42,8	46,5	Résultat de l'exercice	-4,3	-2,2
			Autres fonds propres	7,0	5,7
Actif immobilisé	87,1	88,7	Fonds propres	81,8	85,8
Créances d'exploitation	6,6	4,8	Prov pour risques et charges	2,7	2,6
VMP et disponibilités	14,0	20,2	Fonds dédiés	0,3	0,6
Charges constatées d'avance	1,0	0,8	Dettes diverses	14,6	15,3
			Legs en cours de réalisation	9,2	10,1
			Produits constatés d'avance	0,1	0
Actif circulant	21,6	25,7	Dettes et autres passifs	26,9	28,6
TOTAL GÉNÉRAL	108,7	114,4	TOTAL GÉNÉRAL	108,7	114,4
Hors bilan (legs à réaliser)	29,6	34,9	Hors bilan (legs à réaliser)	29,6	34,9

A l'actif

L'actif immobilisé (87,1 M€), en baisse de 1,6 M€, est principalement impacté par la baisse des immobilisations financières.

L'actif circulant (21,6 M€) est en baisse de 4,1 M€, en raison d'une consommation de fonds supérieure aux ressources de l'exercice, avec le déficit de l'exercice et les investissements.

Au passif

Les fonds propres diminuent de 4 M€, principalement en raison du déficit de l'exercice (-4,3 M€).

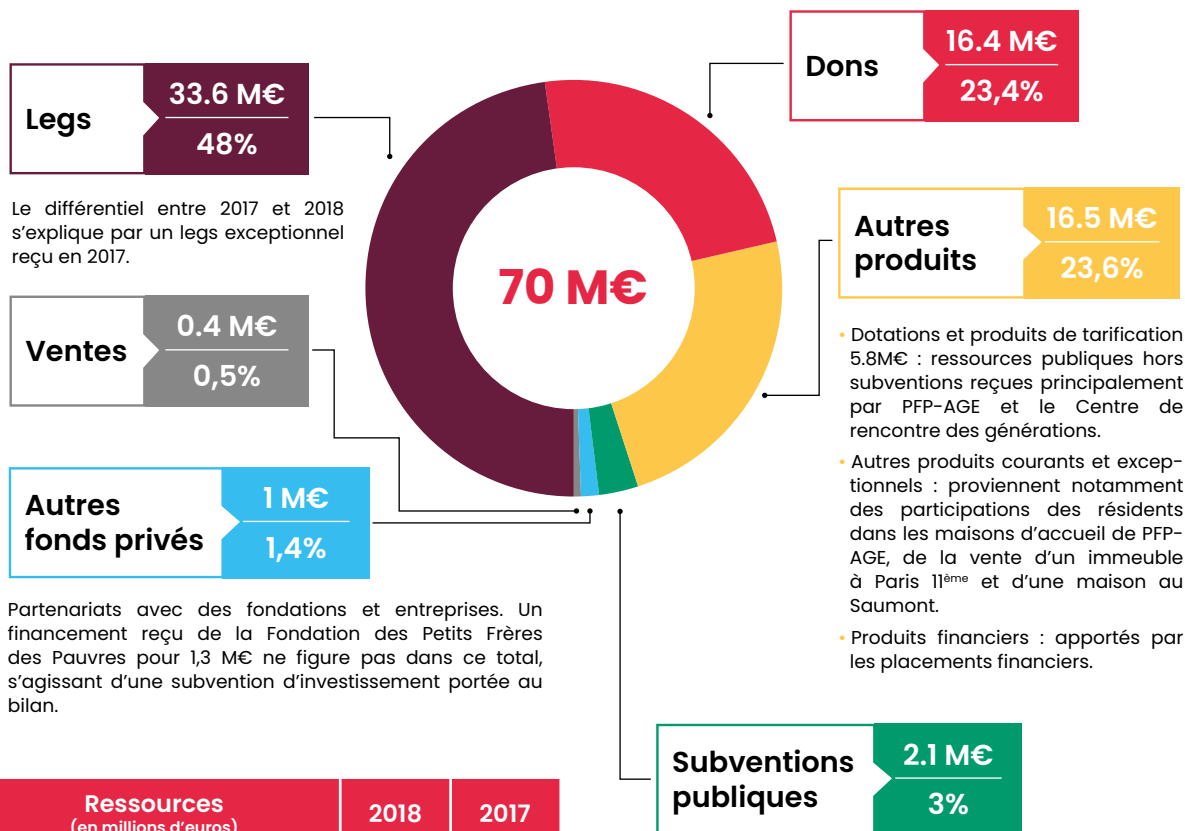
Hors bilan

Les legs à réaliser diminuent de 5,3 M€, traduisant un traitement plus rapide des dossiers de succession.

Le bilan combiné des Petits Frères des Pauvres est solide et permet d'assurer la pérennité des actions sur le long terme, conformément à l'objet du projet associatif.

L'origine des ressources

Les ressources de l'exercice se sont élevées à 70 M€ dont 50,3 M€ sont issus de l'appel public à la générosité, soit 71.9 % des ressources de l'exercice.



Subventions publiques 2.1 M€ 3%

L'Association poursuivra le développement de ce type de ressources dans les années à venir.

Ressources (en millions d'euros)	2018	2017
Dons	16,4	15,4
Legs	33,6	47,9
Ventes	0,4	0,3
Produits de la générosité du public	50,3	63,6
Autres fonds privés	1,0	1,3
Subventions publiques	2,1	2,1
Autres produits courants	8,6	4,7
Dotations & produits de tarification	5,8	6,8
Produits financiers	2,2	1,3
Autres produits	16,5	12,7
Total ressources de l'exercice	70,0	79,7
Déficit	4,3	2,2
TOTAL GÉNÉRAL	74,3	81,9

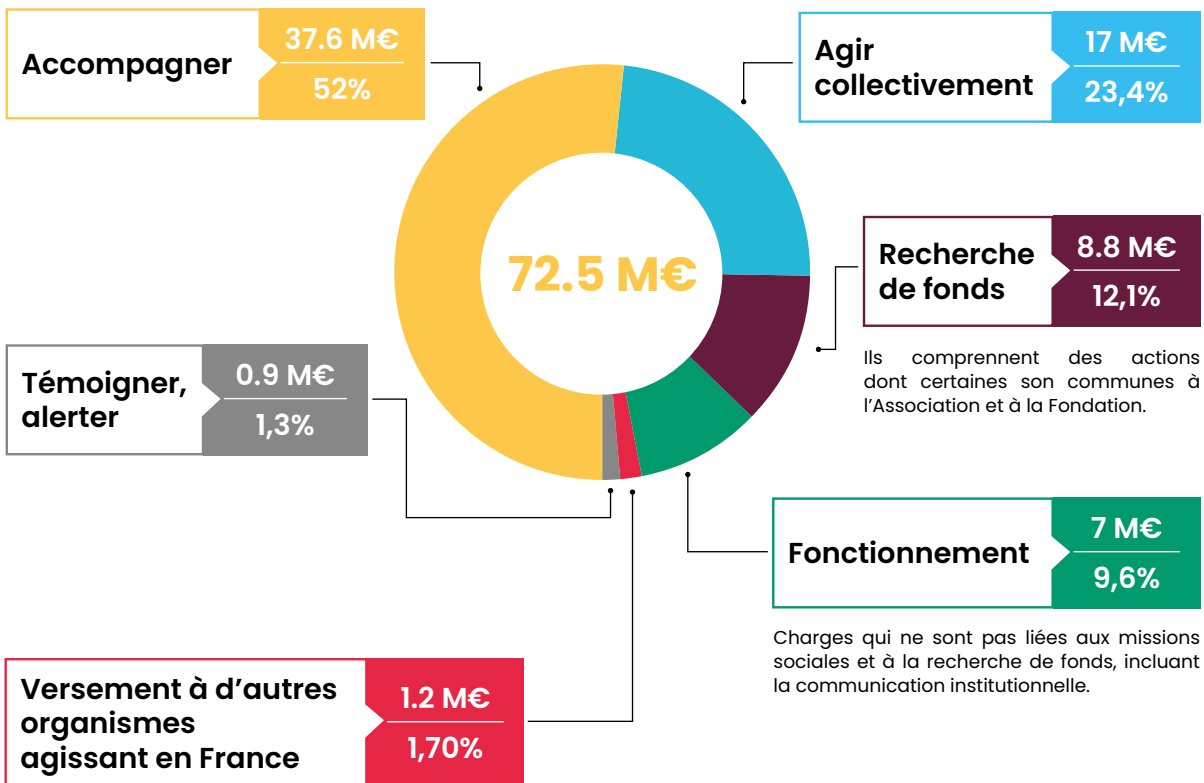
% produits de la générosité du public dans total des ressources 71,9% 79,8%

POLITIQUE DE RÉSERVES

- **Les Fonds associatifs** sont principalement la contrepartie du patrimoine immobilier de l'Association : ils augmentent donc avec les acquisitions et travaux, et diminuent au rythme des amortissements.
- **Les réserves** sont principalement destinées à financer le développement de l'Association et à faire face aux aléas, notamment :
 - > **Les réserves de développement (18,1 M€)** sont utilisées pour absorber les déficits
 - > **La réserve d'investissement (14,6 M€)** est utilisée pour financer les investissements en immobilisations corporelles

L'emploi des ressources

Les missions sociales, Accompanyer, Agir collectivement, Témoigner-Alerter et les versements à d'autres organismes représentent 78.2% du total des emplois avec 56.7 M€.



Données extraites du CER combiné 2018

- › **La réserve d'aide à la personne (5,1 M€)** finance des aides individuelles apportées à des personnes en situation difficile
- › **La réserve de sécurité (2 M€)** est destinée à permettre la continuité des actions de l'Association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources.

Emploi (en millions d'euros)	2018	2017
Accompagner	37,6	34,2
Agir collectivement	17,0	15,2
Témoigner, alerter	0,9	0,9
Versement à d'autres organismes agissant en France **	1,2	16,1
Missions sociales	56,7	66,5
Recherche de Fonds	8,8	8,0
Fonctionnement	7,0	6,4
Total emplois de l'exercice	72,5	80,9
Provisions	1,8	1,1
TOTAL GÉNÉRAL	74,3	81,9

** dont versement au Fonds « Transmission et Fraternité » 1,2 0,2